

La mastérisation de la formation des enseignants

Au centre du système de formation des maîtres, Pierre Arnoux* dresse un bilan sans concession de la réforme de la formation initiale des enseignants, présentée sous le nom de « mastérisation ».

*Pierre Arnoux est président de la Commission française pour l'enseignement des mathématiques (CFEM), qui fédère l'ensemble des associations professionnelles et des sociétés savantes touchant aux mathématiques et à leur enseignement.

Le projet de « mastérisation » de la formation des enseignants est apparu discrètement en juin 2008, puis a été précisé à l'automne 2008. Les maquettes des masters correspondants ont été définies pendant l'année universitaire 2009-2010, et ces masters ont ouvert à la rentrée 2010. L'écrit de la première session du nouveau concours a eu lieu en novembre 2010 pour le second degré, et l'oral en juillet 2011. On peut désormais commencer à juger sur pièces les résultats de cette réforme.

La situation initiale

Avant 2010, pour se présenter au concours, il fallait avoir obtenu une licence (bac + 3) ; cette licence était suivie d'une année de préparation au concours, qui jouait un rôle essentiel et dont la difficulté était reconnue, même si elle ne menait pas à un diplôme. Le concours était donc au niveau bac + 4 ; il était suivi par une année de stage en alternance, avec, suivant les périodes, quatre à huit heures de cours en responsabilité, et une quinzaine d'heures de cours hebdomadaires en IUFM ; cette année de stage était sanctionnée, si elle était validée par les responsables, par la titularisation. Ce modèle était assez proche de celui de la formation des ingénieurs : une formation en cinq ans au total, la dernière année étant consacrée en grande partie à un stage professionnalisant.

Le nombre de places offertes chaque année au concours est bien entendu un paramètre important du système et nous y reviendrons. Il connaît des variations rapides d'une année sur l'autre ; l'article L911-2 du code de l'éducation indique : « *un plan de recrutement des personnels est publié, chaque année, par le ministre chargé de l'éducation. Il*

couvre une période de cinq ans et est révisable annuellement. » Depuis 2002, ce plan de recrutement n'a jamais été publié, les effectifs de postes pour chaque année étant annoncés cinq mois avant le concours correspondant (sans aucune prévision).

Les origines de la réforme

Les premiers bruits d'une réforme commencent à courir vers juin 2008, et un premier texte, encore assez flou, circule à l'automne 2008. La réforme prévoit de créer des nouveaux masters de formation des enseignants, en mettant en avant deux objectifs :

- uniformiser les normes d'un pays à l'autre
- élever le niveau de la formation, qui passerait de bac + 3 à bac + 5.

L'écrit du concours se passerait à l'automne de la deuxième année du master, et l'oral à la fin de cette année ; le master serait passé simultanément, et la réussite au concours ne serait validée qu'en cas de réussite du master.

L'année suivant le concours serait une année de stage. Mais la formation offerte pendant cette année ne sera jamais vraiment définie ; au final, les enseignants stagiaires auront un service à plein temps, plus une légère formation professionnelle variable suivant les rectorats : des heures supplémentaires, ou trois semaines de formation.

Le 15 novembre 2008, la Commission française de l'enseignement des mathématiques, qui regroupe toutes les associations françaises s'intéressant à l'enseignement des mathématiques, organise une journée d'étude du projet gouvernemental ; elle publie à cette occasion un texte, remanié en juin 2009, qui pointe les problèmes potentiels de la réforme. Ce texte est toujours disponible à l'adresse <http://www.cfem.asso.fr/infoCFEM.html>.

DOSSIER FORMATION

On peut vérifier que les problèmes potentiels qui y sont relevés se sont presque tous avérés réels. Ils avaient été considérés à l'époque comme négligeables, et aucune concertation n'avait eu lieu.

Des « avantages », mais pour qui ?

Le principal avantage (!) de la réforme est pour l'État, à qui il permet cette année-là la suppression de 16 000 postes : les stagiaires de cinquième année, qui sont désormais en 5^e année de master, donc non payés, au lieu d'être fonctionnaires stagiaires. Ce qui aide pour 2010 à tenir l'engagement de supprimer un poste d'enseignant partant en retraite sur deux.

Un deuxième avantage, toujours pour l'État, et c'est un corollaire, est financier : il n'est plus nécessaire de verser les salaires correspondants ; un avantage financier pas facile à calculer. Car les stagiaires assuraient quand même un tiers de service, qu'il faut bien réaliser autrement ; des études que nous avons menées, il ressort que cette économie est probablement comprise entre 200 et 400 millions d'euros par an. Autre avantage, mais à très long terme celui-ci, l'économie due à la suppression d'un an de droits à la retraite : un certain nombre d'enseignants n'arriveront pas, avec les règles actuelles, à des droits pleins.

Pour les enseignants, on a beaucoup parlé de l'élévation du niveau de formation ; les ministres sont revenus à diverses reprises sur le passage de bac + 3 à bac + 5. Comme nous l'avons montré ci-dessus, il n'en est rien : la formation reste de même longueur qu'avant, mais elle a perdu en cohérence, donc en efficacité. Le seul point qui mène à un réel accroissement de niveau est l'exigence d'une certification en une langue étrangère. Mais, comme aucun moyen n'a été accordé aux universités pour satisfaire à cette contrainte supplémentaire, cette exigence est reportée d'année en année. Actuellement la grande majorité des candidats serait hors d'état d'y satisfaire, car les universités ne peuvent offrir la formation nécessaire.

Le ministre a enfin beaucoup parlé de la revalorisation du statut des enseignants ; nous allons voir dans la suite ce qu'il en est.

Des inconvénients de plusieurs natures

Après les avantages, les inconvénients.

Le premier d'entre eux pour les enseignants est, comme on l'a vu, une perte économique nette, la cinquième année de formation, précédemment payée, et maintenant à la charge des étudiants : une perte d'environ 17 600 euros (salaire de la première année,



trois mois à l'échelon 1 et neuf mois à l'échelon 2).

La *revalorisation* invoquée par le ministre consiste en deux mesures : une neutralisation des échelons 1 et 2 (les enseignants sont recrutés un an plus tard, mais à l'échelon 3, qu'ils auraient obtenu dans l'ancien système au bout de l'année de stage) et une progression de 15 points d'indice, soit environ 3,5% pour les échelons 3, 4 et 5 (elle cesse au bout de sept années de carrière), correspondant à 60 euros supplémentaires par mois. Un rapide calcul montre que sur les sept premières années, l'augmentation totale est de 5 600 euros à comparer aux 17 600 euros perdus la première année : pour les nouveaux enseignants, c'est donc un déficit de 12 000 euros par rapport à leurs aînés. Rappelons par ailleurs que, le pouvoir d'achat des enseignants baissant régulièrement depuis vingt ans de 1% par an, il faudra moins de quatre ans, aux conditions actuelles, pour que les effets de la revalorisation soient annulés.

Bac + 3 ?

Depuis plus de vingt ans, la formation des enseignants était au moins de niveau bac + 5 (nous ne parlerons pas ici, pour rester bref, du cas de l'agrégation, et nous nous restreindrons au CAPES et au CAPE). Il est aussi absurde de dire que l'année de préparation du CAPES ne correspond pas à une formation réelle, que de considérer, puisque les classes préparatoires ne donnent pas de diplôme, que les polytechniciens ont le niveau du bac. Il est insultant pour les centaines de milliers d'enseignants formés selon ce modèle d'expliquer partout qu'ils ont une formation de niveau licence. Il aurait été naturel, et fort simple, de consacrer cette formation par le diplôme correspondant, à bac + 5, comme dans de nombreux autres pays : il eût suffi, puisque les IUFM étaient dans un cadre universitaire, de faire valider l'année de stage par un jury universitaire, et de subordonner la titularisation à la réussite du master professionnel correspondant. Cette demande constante et justifiée des associations professionnelles et des syndicats était régulièrement refusée par le ministère, en raison d'un fétichisme qui paraît rétrospectivement étrange, et qui portait chacun à croire que l'obtention de ce master donnerait inévitablement lieu à de fortes augmentations salariales.

ACTUALITÉ

La mastérisation ...

Les étudiants ne s'y sont pas trompés : dès l'annonce de la réforme, la grande majorité de ceux qui suivaient la licence de la filière « physique pour l'enseignement » où j'enseignais nous ont expliqué que dans ces conditions ils changeaient d'orientation : ils n'avaient pas la possibilité financière de tenir deux ans de plus. Des enquêtes menées dans d'autres filières ont donné des résultats similaires. Bien sûr, ces résultats sont fragmentaires, les autorités s'étant bien gardé de faire une étude sérieuse sur la question, mais c'est certainement une cause majeure de la chute des candidatures constatée ces dernières années, deuxième inconvénient collatéral de la réforme.

Le troisième inconvénient est une forte dégradation de la formation professionnelle, dont les stages sont désormais menés de façon artisanale, sans cadrage national ; en particulier, il est désormais possible qu'un étudiant réussisse le CAPES après avoir passé un master de recherche, et non d'enseignement, et se retrouve à plein temps devant les élèves sans avoir reçu aucune formation professionnelle, ce que l'organisation précédente excluait par construction. Sans en connaître les chiffres – le ministère limite au maximum les statistiques –, nous savons que le cas se produit. De façon générale, le ministère s'est défaussé sur les universités de tous les problèmes, sans leur laisser les moyens de les régler. Un exemple est la disparition du programme du CAPES : le programme officiel assez détaillé qui maintenait une cohérence dans la formation est remplacé par la réunion

de tous les programmes de toutes les classes, de la sixième jusqu'aux classes préparatoires et aux BTS, ce qui laisse place à diverses interprétations, et pose des problèmes sérieux dans certaines disciplines.

Quatrième inconvénient, reconnu par tous les rapports sur le sujet : l'incohérence de la deuxième année de master, où l'on demande aux étudiants à la fois de préparer un concours difficile, de suivre une formation professionnelle ciblée, et de faire un travail de recherche aboutissant à un mémoire. Les enseignants comme les étudiants sont unanimes sur la difficulté de l'exercice, qui aboutit souvent au sacrifice de la formation professionnelle et du mémoire au profit de la préparation du concours. Si vous vous étonnez que les étudiants donnent la priorité à la préparation du concours plutôt qu'à la formation professionnelle, alors qu'il est bien évident que c'est pour eux la seule stratégie rationnelle, posez-vous une autre question : à quoi sert une formation professionnelle pour un professeur qui n'est pas recruté ?

Il semble d'ailleurs que cette incohérence soit voulue, car elle permet de maintenir l'ambiguïté du master, couvrant à la fois ce qui s'appelait dans le temps un DESS, diplôme professionnalisant, et un DEA, orienté vers la recherche. On fait semblant de croire que le mémoire présenté à l'issue du master mène naturellement, si l'étudiant le souhaite, à un doctorat – d'ailleurs, il n'est jamais clair de savoir si cette recherche doit être une recherche disciplinaire, en histoire, mathématiques ou physique, ou bien une recherche en sciences de l'éducation. Et d'un autre côté, un membre du cabinet au ministère de l'enseignement supérieur nous a dit « *Le mémoire ? C'est le rapport de stage* », une vision très différente de l'initiation à la recherche !

Un échec manifeste

Bref, la réforme est clairement un échec manifeste sur tous les plans, reconnu par tous les acteurs : les enseignants, les étudiants, la Conférence des présidents d'universités... Les responsables administratifs du système (inspecteurs, recteurs) à qui nous avons eu l'occasion d'en parler ne disent pas autre chose, dans la mesure, bien sûr, où le devoir de réserve le leur permet ; même le président de la République l'a reconnu à demi-mot, dans son discours du 19 janvier 2011.

Cet échec est visible quand on examine les chiffres de candidatures (voir le tableau) qui s'effondrent depuis trois ans, pour les raisons données ci-dessus.

Que deviennent les recalés au CAPES ?

Un cinquième inconvénient, presque jamais mentionné, est le gâchis dû au fait que seule une fraction des étudiants de master 2 sera reçue au concours, alors que précédemment, seuls les étudiants déjà reçus suivaient cette formation. Dans certains cas, en particulier pour les enseignants du primaire, on arrive à multiplier par dix le flux de formation en master 2. Aucun diplôme professionnel n'aurait été habilité dans ces conditions dans une autre branche de métier, mais personne ne semble voir d'inconvénient à un master 2 enseignement dont moins d'un quart de l'effectif trouvera un travail dans le métier auquel il se prépare.

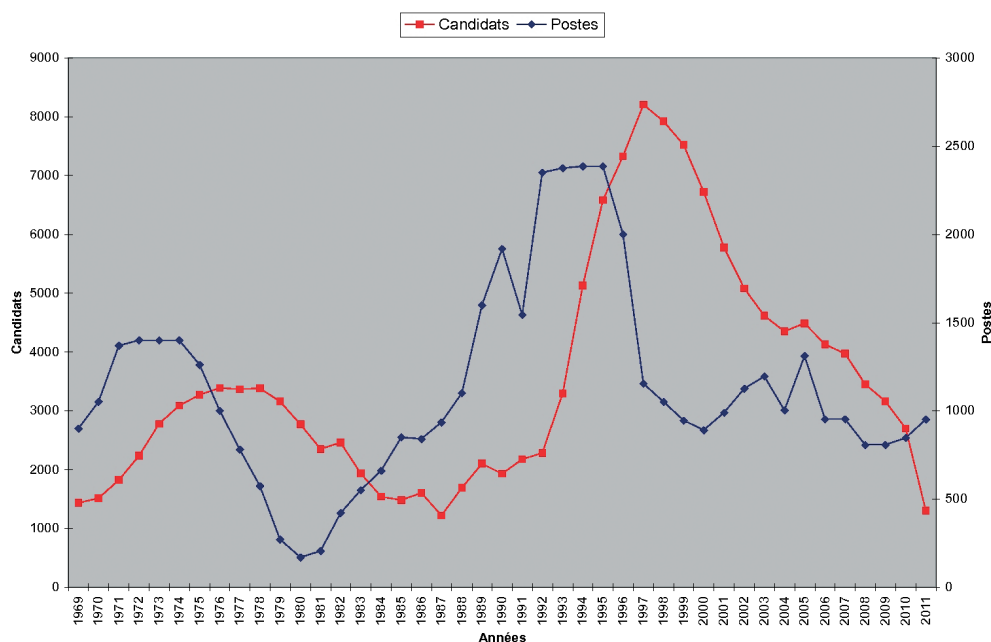
Les responsables nous expliquent que c'est aux universitaires de trouver d'autres débouchés pour les recalés au CAPES ! Et quand nous en demandons quelques exemples, on nous cite une thèse de didactique, du journalisme scientifique ou de l'animation dans un musée?

On peut admirer le large bassin d'emploi ainsi créé ; même une piste plus sérieuse, comme la formation pour adultes, ne représente qu'une fraction du corps enseignant, et ne peut offrir de débouchés suffisants aux nombreux diplômés qui seront recalés au concours.

DOSSIER FORMATION

C'est un désastre de gestion des ressources humaines, qui nous promet de graves problèmes pour le recrutement d'ici cinq ans, comme cela s'est déjà produit. On peut bien sûr, comme le fait le ministère, faire une exploitation purement politique des chiffres ; les candidatures ayant cette année été closes avant la fin du concours, les chiffres se sont trouvés mécaniquement gonflés, tous les candidats s'étant réinscrits avant de savoir s'ils étaient reçus au concours. C'est une perte de temps pour tout le monde, mais cela a permis au ministre de se vanter d'une hausse de 7% des inscriptions pour le secondaire (après une chute de moitié l'an dernier), et d'obtenir sur certains sites de journaux des articles titrés « victoire de Chatel ».

Candidats et postes au CAPES de Mathématiques



Pendant ce temps, les responsables de masters observent, dans certaines disciplines, une chute des effectifs, et dans d'autres au contraire, une explosion non maîtrisée. Ils tentent de conserver au dispositif un minimum de cohérence et d'efficacité, parmi des contraintes sans cesse changeantes, contradictoires et incohérentes. Dépourvus de moyens, ils n'ont de plus aucun contrôle sur les stages professionnels, dont le calendrier et la forme sont décidés par les rectorats pour des raisons budgétaires et non pédagogiques.

Il faudra bien, dès l'an prochain, reprendre cette réforme. Une solution serait de remettre le concours en fin de quatrième année, et d'en faire le concours d'entrée à un master en alternance, la titularisation étant conditionnée à la réussite au master. On pourrait très bien, sur cette base, faire une formation efficace.

Il existe d'autres possibilités ; elles exigeront toutes un minimum de moyens, que l'on peut évaluer à 500 millions d'euros par an, soit un quart de la diminution de la TVA sur la restauration. La nation peut-elle supporter de dépenser, pour 30 000 postes d'enseignants, le quart de ce qu'elle a dépensé pour 20 000 postes de serveurs de restaurant ?

P. A.

Référence

Pour un diagnostic sans complaisance, on pourra lire le rapport Jolion, qui fait une liste détaillée des défauts du système actuel.

<http://rfv.insa-lyon.fr/~jolion/MASTER/>

Les deux calamités qui s'ajoutent aux méfaits de la réforme

Il faut ajouter à ce tableau deux constats calamiteux.

• Le refus de toute gestion des effectifs à moyen terme.

Le nombre de postes continue à être annoncé moins de six mois à l'avance, ce qui dénote le mépris que l'on accorde à des étudiants qu'on lance dans des études à bac + 5 ; dans certains cas, le concours peut même être fermé pour une ou plusieurs années sans avertissement. La seule doctrine officielle est le non-remplacement d'un fonctionnaire partant en retraite sur deux, sans que l'on sache combien de temps elle va durer. Or cette politique, qui conduit évidemment à l'extinction du corps des enseignants, n'est pas tenable. Avec un taux de renouvellement de 3%, un corps stable de 900 000 personnes doit en recruter 27 000 par an. Nous en sommes à 16 000 ; ce n'est pas tenable, et il faudra bientôt remonter à 30 000 ou plus. On le sait : cela s'est déjà produit, avec des résultats catastrophiques, dans les années 1970 et 1980. N'avons-nous rien appris ?

• La quasi-disparition de la formation continue.

De nombreux rapports ont proclamé à la fois sa nécessité et son insuffisance ; tous les ministres ont chanté ses louanges. Mais les moyens alloués à la formation continue sont en train de disparaître, happés par les efforts des rectorats à pallier les carences de la formation initiale. Conséquence : l'organisation de stages destinés à des étudiants qui ne seront finalement pas recrutés, leur nombre excédant celui des places mises au concours, entraîne la suppression de stages de formation continue indispensables aux enseignants en exercice, ce qui d'ailleurs contribue à détériorer les dispositifs de formation.